

Date de la convocation	20 juin 2022
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	3



Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_02-DE

BUREAU SYNDICAL - Extrait du procès verbal de la séance du 27 juin 2022

n° D20220627 - 02

Objet : Attribution des prêts d'honneur 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B2-10 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 concernant l'attribution des prêts d'honneur au personnel dans le cadre de l'action sociale ;

Considérant que le Conseil Syndical a approuvé le 15 octobre 2013 la création des prestations d'action sociale pour les agents de Réseau31, et le 30 juin 2014 la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur, afin qu'elle rende son avis sur la liste anonyme des demandes de prêts d'honneur effectuées par les agents ;

Considérant que ladite liste classe les demandes de prêts au regard du quotient familial des agents, calculé sur la base du revenu fiscal imposable figurant sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 divisé par le nombre de part, étant précisé qu'un abattement de 25% du quotient familial est appliqué aux demandes d'agents célibataires et sans enfants ;

Considérant que la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur a validé les demandes des agents ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'accorder les prêts aux quatre agents demandeurs.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne